Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation2 p. (484r, 485v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49821

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction15 février 1879
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireThiaudière, Edmond (1837-1930)
Lieu de destination32, rue Serpente, Paris

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin indique à Thiaudière qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à la vente au numéro du journal *Le Devoir*. Il lui explique que le journal ne vise qu'à la propagation d'idées utiles et que le reste importe peu. Il ne pense pas qu'il faille en changer le format. Il estime que si *Le Devoir* ne réussit pas dans sa formule hebdomadaire, il pourrait être transformé en bimensuel ou en mensuel et ce n'est que dans ce cas qu'une couverture lui serait nécessaire. Thiaudière a dit à Champury qu'il serait préférable d'indiquer dans le sous-titre du journal qu'il est un organe publié au Familistère : Godin lui fait observer qu'il a suivi ses recommandations en indiquant qu'il est à moitié parisien. Sur les abonnements au journal : il précise que Rigout a payé son abonnement jusqu'au 2 mars 1879 et qu'on lui enverra prochainement la liste des abonnés à Paris. Sur une annonce proposée par monsieur Viguier.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir
Personnes citées

- Rigout [monsieur]
- Viguier [monsieur]

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49821